



Rapport annuel

au 30 septembre 2024

LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO

Part I, Part C, Part D, Part E

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

Degré d'exposition minimum de l'OPCVM aux marchés des actions des pays de la zone euro: 60 %.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un fonds nourricier (« **FCP Nourricier** ») de la part GD du FCP Tocqueville Small Cap Euro ISR (code ISIN: FR00140045T6), dit « **FCP Maître** ». En conséquence, son objectif est identique à celui de la part GD du FCP Maître, à savoir:

« dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de chercher à profiter du développement des sociétés des pays de la zone euro, majoritairement de petites et moyennes capitalisations, tout en en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable ».

Toutefois la performance du FCP Nourricier sera inférieure à celle du FCP Maître en raison de ses frais propres.

Le FCP investit en permanence 90 % ou plus de ses actifs dans de la part GD du FCP Maître, et à titre accessoire, en liquidités.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.

Le FCP répond à une gestion en pure sélection de valeurs, sans tenir compte d'une référence à un indice ou un secteur d'activité. Il n'est donc soumis à aucun indicateur de référence. Cependant, afin de permettre aux porteurs de faire des comparaisons de performance a posteriori, il est possible de comparer l'évolution du FCP avec celle de l'indice MSCI EMU SMALL CAP NET RETURN EUR (ticker Bloomberg M7EMSC).

Le MSCI EMU SMALL CAP NET RETURN EUR, calculé et publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice représentatif de l'univers des valeurs de petites capitalisations de la zone euro. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.msci.com.

Le FCP n'étant pas indiciel sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le FCP Nourricier investit en permanence 90 % ou plus de ses actifs dans la part GD du FCP Maître Tocqueville Small Cap Euro ISR, et à titre accessoire en liquidités.

La stratégie utilisée par le FCP Maître est la suivante:

STRATÉGIE UTILISÉE

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices MSCI EMU Small Cap et MSCI EMU Mid Cap¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM (société du groupe La Banque Postale, auquel appartient la Société de Gestion) et sur l'expertise interne des gérants de la Société de Gestion. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants :

- la gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- la gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- la transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme); et
- le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La Société de Gestion utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, le charbon et les jeux d'argent.

Ensuite, la Société de Gestion procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, elle peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc de LBP AM. La Société de Gestion reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, une note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de l'analyse de l'univers d'investissement décrit ci-dessus, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

Le FCP privilégie la recherche de sociétés, majoritairement de petites et moyennes capitalisations présentant des caractéristiques de valorisation attractive selon l'analyse de la société de gestion, sans restriction en termes de secteurs d'activité, afin de construire un portefeuille de convictions. Le poids prépondérant accordé aux petites capitalisations par rapport aux moyennes capitalisations n'est pas figé; il pourrait varier en fonction des opportunités de marché.

¹ Les indices MSCI EMU Small Cap et MSCI EMU Mid Cap sont des indices représentatifs, respectivement des valeurs de petites et moyennes capitalisations de la zone euro. Les indices MSCI EMU Small Cap et MSCI EMU Mid Cap sont calculés et publiés par leur administrateur, MSCI. Les indices MSCI EMU Small Cap et MSCI EMU Mid Cap sont utilisés par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.msci.com. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne.

La Société de Gestion prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique :

- le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : les émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), la quantité de déchets générés et recyclés, etc.
- le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : le turnover des employés, le pourcentage de femmes au sein du management, le nombre d'accidents, etc.
- le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : le pourcentage d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, aux comités de nomination et de rémunération, la part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur les marchés d'actions des pays de la zone euro, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Ce FCP sera en permanence exposé à minimum 75 % du total de son actif en actions des pays de la zone euro. La partie en actions cotées en devises autres que l'euro ne sera pas supérieure à 10 % du total de l'actif. Le FCP pourra être exposé au risque de change qui conservera un caractère accessoire.

Le FCP pourra également investir en produits obligataires dans le but de maintenir une volatilité faible.

Les techniques et instruments utilisés par le FCP Maître sont les suivants :

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Actions des pays de la zone euro pour une exposition minimum de 75 % du total de l'actif net du FCP en permanence. Le FCP peut intervenir sur toutes les places boursières des pays concernés. Ces actions, majoritairement de petites ou moyennes capitalisations seront choisies sans référence à un indice, un panier d'indices ou un secteur d'activité.

Actions de l'ensemble des marchés réglementés des autres pays de l'OCDE, notamment des autres pays de l'Union européenne et des pays de l'Europe élargie (Suisse, Norvège, par exemple), et des pays non-membres de l'OCDE, dans la limite de 10 % du total de l'actif net du FCP.

Le FCP sera principalement investi sur des actions éligibles aux dispositifs « DSK » et « NSK », mentionnés à l'article 125-0-A-I Quater a et Quinquies a du Code Général des Impôts.

Le FCP pourra sur les différentes zones géographiques mentionnées précédemment, investir dans la limite de 5 % de son actif, dans des instruments financiers non cotés.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables (titres négociables à court terme, BTAN) dans la limite de 25 % du total de l'actif net du FCP.

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée, sans limite de maturité.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus, la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. La Société de Gestion ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") pour le long terme et A3 pour le court terme, en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

■ OPCVM et FIA

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions de FIA et d'OPCVM de droit français et/ou européen et de FIA respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications, y compris des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers²). S'agissant des OPCVM et FIA actions, le recours à des OPCVM et FIA externes se fera dans un souci d'exposer le FCP à des secteurs d'activité qui ne seraient pas couverts en direct dans le FCP (OPCVM ou FIA sectoriels).

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé

Le FCP peut investir dans des OPC de la Société de Gestion ou d'une société liée. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

² Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple : FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

2. Instruments dérivés

■ Nature des marchés d'interventions :

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

■ Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Risque action.

■ Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions :

- pour exposer le portefeuille au risque action pour un maximum de 10 % de l'actif net ;
- pour couvrir le portefeuille au risque action pour un maximum de 25 % de l'actif net.

Le FCP ne recourt à des stratégies d'exposition que de manière provisoire notamment en cas de forts mouvements du passif.

La sélection des instruments est effectuée selon les contraintes d'investissement socialement responsable de la gestion, en particulier pour le choix des sous-jacents.

■ Nature des instruments utilisés :

Il pourra intervenir sur les futures et options cotées plain vanilla (actions cotées ou indices actions cotées). Le FCP s'interdit toute intervention sur les dérivés de crédit.

■ Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

- dans la poursuite de l'objectif de gestion ;
- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM ;
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple).

Dérivés actions sur indice : ces instruments seront utilisés à des fins de couverture du risque action. Ils pourront également être utilisés de manière provisoire pour exposer les portefeuilles. La Société de Gestion estime que les dérivés d'indices ne sont pas utilisés pour piloter la performance ESG des fonds.

Dérivés actions sur entité unique (single name) : l'achat ou la vente de dérivés action « single name » est possible à des fins de couverture, ou d'exposition provisoire, à condition de respecter le même niveau d'exigence en termes de performance ESG du portefeuille avant et après la prise en compte des dérivés single name. Pour se faire, le titre sous-jacent du dérivé sera évalué selon la même méthodologie ESG que les titres physiques. Le caractère provisoire s'entend comme une durée inférieure à 1 an (roll compris). La vente à découvert d'un titre, de manière directe ou synthétique, n'est pas autorisée. Le portefeuille respectera un minimum de 50 % de titres physiques, une limite de couverture en dérivés single name de 20 %, et une exposition maximum de 150 %.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Le niveau de levier du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 125 % de l'actif (levier net), 200 % de l'actif (levier brut).

Le FCP s'interdit toute intervention sur les dérivés de crédit.

3. Titres intégrant des dérivés

Néant.

4. Dépôts

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 20 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle et temporaire peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions ou rachats, etc.) dans la limite de 10 % de l'actif net.

6. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur le marché en vue d'améliorer la performance du portefeuille, optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont les titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagée et autorisé

Le FCP pourra procéder à des prises et des mises en pensions livrées à hauteur de 100 % de l'actif net et à des prêts-emprunts de titres à hauteur de 10 % de l'actif net

■ Sélection des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

Les garanties financières reçues en transfert de propriété seront détenues par le dépositaire du FCP.

PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque du FCP Nourricier est identique à celui du FCP Maître. Le profil de risque du FCP Maître Tocqueville Small Cap Euro ISR est le suivant : Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

« Le FCP sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés boursiers.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **un risque de perte en capital** : la perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé lors de la souscription. Ce risque est lié au fait que le FCP est exposé en permanence à 75 % minimum du total de son actif sur des actions et n'offre pas de protection ou garantie du capital. De ce fait, le risque existe que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **un risque actions et de marché** : la valeur liquidative du FCP peut connaître une volatilité induite par l'investissement à hauteur de 75 % minimum de l'actif sur les marchés actions. Le FCP peut s'exposer directement et indirectement via des actions et/ou parts d'OPCVM aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Cette exposition représentera plus de 50 % du total de l'actif. Le volume de ces titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont plus marqués à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP suivra alors ce comportement.
- **un risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les actions les plus performantes.
- **un risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **un risque de liquidité** : ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Il apparaît particulièrement lors de souscriptions/rachats importants par rapport à la taille du portefeuille. Compte tenu des stratégies d'investissement qui peuvent être utilisées, le FCP peut être amené à investir à titre accessoire sur des instruments financiers non cotés, ce qui le conduit à être exposé à ce type de risque.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants :

- **un risque de change** : le FCP est exposé à hauteur de 75 % minimum de l'actif en actions des pays de la zone euro. La partie en actions cotées en autres monnaies que l'euro ne sera pas supérieure à 10 % du total de l'actif et conservera donc un caractère accessoire. Le FCP pourra ainsi être exposé au risque de change.
- **un risque lié à l'investissement en valeurs cotées sur des marchés réglementés de pays non-membres de l'OCDE**. Ce risque sera limité à moins de 10 % de l'actif net du FCP et conservera donc un caractère accessoire.
- **un risque de contrepartie lié à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Un risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement. »

Conformément à l'article L.214-22-1 du Code monétaire et financier, la Société de gestion du FCP Nourricier et La Financière de l'Echiquier (ou LFDE société de gestion du FCP Maître) ont signé une convention d'échange d'informations dont l'objet est de déterminer la nature, l'étendue et les modalités d'échange d'informations entre les deux sociétés de gestion et plus précisément des informations en provenance de LFDE et indispensables à la Société de gestion pour l'accomplissement de sa mission.

Lorsque le FCP Maître suspend à titre provisoire les souscriptions ou les rachats de ses parts en application des articles L.214-7-4 ou L.214-8-7, le FCP Nourricier peut suspendre les souscriptions ou les rachats de ses propres parts pendant une durée identique à celle du FCP Maître.

L'information concernant cette convention est disponible sur simple demande du porteur auprès de LBP AM (36, quai Henri IV – 75004 Paris).

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

L'exercice sous revue, du 30/09/2023 au 29/09/2024, a été globalement positif pour les actions de petites et moyennes valeurs, avec une progression supérieure à 10 %, mais très hétérogène dans le temps et au sein des styles et thèmes du marché. La dynamique sur les actions a été positive jusqu'à l'été 2024, puis s'est retournée quand les fondamentaux macro-économiques en Europe ont commencé à se détériorer, particulièrement en France et en Allemagne. Les petites valeurs de la zone euro ont accru leur nette sous-performance au troisième trimestre 2024, pénalisées par une liquidité anémique, et une composante domestique et cyclique défavorable.

Au dernier trimestre 2023, le catalyseur majeur de la hausse a été la détente sur les taux d'intérêt et la fin du cycle de resserrement monétaire, au profit d'un scénario d'atterrissage en douceur des économies. Ce sont naturellement les secteurs les plus sensibles aux taux d'intérêt qui se sont démarqués, Immobilier et Services aux Collectivités en particulier.

Les marchés ont poursuivi leur hausse au second trimestre 2024, mais sous l'impulsion principale des grandes valeurs au détriment des plus petites capitalisations boursières, avec une forte concentration des performances dans quelques valeurs (Nvidia aux États-Unis, Novo et ASML en Europe). BCE et Fed ont finalement opté pour le statu quo, jugeant l'inflation encore préoccupante des deux côtés de l'Atlantique. Sur le front géopolitique, les relations entre les États-Unis et la Chine se sont à nouveau tendues, avec un durcissement des conditions d'exportation des puces vers la Chine, et une menace d'interdiction de TikTok sur le sol américain. En parallèle, la Chine a durci ses positions vis-à-vis de Taïwan, tandis que l'instabilité en Mer Rouge a fortement perturbé les voies maritimes, et par ricochet les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ces deux thématiques, taux et tensions géopolitiques, ont permis aux secteurs Banque et Pétrole de se distinguer à la hausse.

Les élections européennes et les publications de PMI manufacturiers décevants ont fini par stopper le rebond des petites et moyennes valeurs au deuxième trimestre. Les valeurs françaises ont été particulièrement affectées, et le marché s'est de nouveau focalisé sur la faiblesse de la croissance en zone euro avec une violente rotation sectorielle en défaveur des Biens de Consommation Discrétionnaire, de la Technologie et de la Santé en faveur des Services aux Collectivités, des Banques et de l'Immobilier.

Enfin sur le troisième trimestre, les politiques monétaires ont dominé l'actualité et permis aux marchés de se relever d'un été chahuté. La BCE a annoncé une seconde baisse des taux de 25 bp après celle de juin, et la Fed a suivi avec une première baisse de 50 bp. Les annonces de soutien à l'économie chinoise constituent en outre la bonne surprise du mois de septembre.

De fin septembre 2023 à fin septembre 2024, les indices MSCI EMU Small Cap, Mid Cap et Large Cap Net Return ont enregistré les performances respectives de + 11,91 %, + 18,23 % et + 20,31 %, mettant en relief la forte sous-performance des plus petites valeurs sur la période.

Sur la même période, Tocqueville Small Cap Euro ISR progresse de + 7,21 %, légèrement en deçà de son indice. Les secteurs Immobilier et Banques ont contribué positivement, avec les hausses de + 67 % de TAG Immobilien, entrée à un très bon moment en portefeuille fin 2023, de Merlin Properties (+ 49 %), de BPER Banca (+ 85 %) et Banco BPM (+ 45 % sur la période de détention, vendue depuis) qui profitent à plein d'un environnement de taux plus favorable depuis Covid et de la consolidation du secteur en Italie, ou de Bawag (+ 74 %). En revanche, le fonds a été pénalisé par une surpondération sur le secteur des semi-conducteurs qui traverse un ralentissement cyclique en 2024 (surstockage en 2023 après les problèmes de chaîne d'approvisionnement, faiblesse de l'industrie, notamment automobile, et du marché des téléphones portables pour Soitec plus spécifiquement). Dans le secteur industrie, les valeurs les plus cycliques, Mersen, Signify, Kion, Norma ont souffert également de la faiblesse de leurs marchés finaux.

L'année 2024 est une nouvelle année de sous-performance pour les petites valeurs de la zone euro, pénalisées par un manque de liquidités sur le marché, et leurs biais domestique et industriel. Le cycle de baisse des taux d'intérêt de la BCE ne fait que commencer, c'est un soutien important pour le segment. Les valorisations sont à des niveaux historiques, en absolu et relativement aux plus grandes capitalisations boursières. Une politique budgétaire allemande plus expansionniste, la fin probable de la guerre en Ukraine et des programmes de stimulus chinois sont des catalyseurs potentiels et positifs pour l'année prochaine, que le marché n'intègre pas.

Par ailleurs, nous restons convaincus qu'une sélection rigoureuse de titres est un facteur créateur de valeur sur la durée. Notre sélection de valeurs reste orientée sur des acteurs de références sur leurs marchés, à même de financer leur développement organique via une génération de cash-flow la plus visible possible. La gestion choisit, avant tout,

des titres dont la valorisation actuelle ne reflète pas les anticipations de perspectives bénéficiaires. Nous intégrons la contrainte de liquidité dans nos choix et nous identifions les catalyseurs qui permettront de délivrer des croissances bénéficiaires supérieures aux attentes du marché. À ce choix de valeurs peuvent s'ajouter des orientations thématiques identifiées par l'équipe de gestion, qui viendront influencer sur les pondérations des titres en portefeuille.

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI EMU Small Cap dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds – Part C	Indice de référence
Sur 1 an	7,44 %	11,91 %
Sur 3 ans	-3,69 %	0,57 %
Sur 5 ans	28,54 %	37,84 %

Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	7,66 %	11,91 %
Sur 3 ans	-3,11 %	0,57 %
Sur 5 ans	29,83 %	37,84 %

Performances	Fonds – Part D	Indice de référence
Sur 1 an	7,44 %	11,91 %
Sur 3 ans	-3,69 %	0,57 %
Sur 5 ans	28,54 %	37,84 %

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	8,47 %	11,91 %
Sur 3 ans	-0,91 %	0,57 %
Sur 5 ans	34,79 %	37,84 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR GD	13 965 867,00	21 160 534,93	35 126 401,93

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 135,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,90 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 99,92 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

**Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés /
Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et
montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de
contrepartie**

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

À fin septembre 2024, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010842377,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0000944183,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0000934325,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010302679.

INFORMATION SUR LES FRAIS COURANTS DIRECTS ET INDIRECTS SUPPORTÉS PAR LE FONDS

Frais du fonds nourricier:

Pour la part C : le montant des frais courants directs et indirects s'élève à 1,52 % de l'actif net moyen de la part.
Pour la part D : le montant des frais courants directs et indirects s'élève à 1,52 % de l'actif net moyen de la part.
Pour la part E : le montant des frais courants directs et indirects s'élève à 1,32 % de l'actif net moyen de la part.
Pour la part I : le montant des frais courants directs et indirects s'élève à 0,57 % de l'actif net moyen de la part.

Frais du fonds maître (part GD du fonds TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR):

Le montant des frais courants du fonds maître supportés par le fonds nourricier s'élève à 0,00 % de l'actif net de la part C du fonds nourricier.

Le montant des frais courants du fonds maître supportés par le fonds nourricier s'élève à 0,00 % de l'actif net de la part D du fonds nourricier.

Le montant des frais courants du fonds maître supportés par le fonds nourricier s'élève à 0,00 % de l'actif net de la part E du fonds nourricier.

Le montant des frais courants du fonds maître supportés par le fonds nourricier s'élève à 0,00 % de l'actif net de la part I du fonds nourricier.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 30/09/2024 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	199 582 124,34
OPCVM	199 582 124,34
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	199 582 124,34
Créances et comptes d'ajustement actifs	19 374,78
Comptes financiers	402 303,43
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	421 678,21
Total de l'actif I+II	200 003 802,55

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	138 566 590,72
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	47 177 851,69
Résultat net de l'exercice	14 000 939,09
Capitaux propres I	199 745 381,50
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	199 745 381,50
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	258 421,05
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	258 421,05
Total Passifs : I+II+III+IV	200 003 802,55

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	7 290,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	12 135,87
Sous-total produits sur opérations financières	19 425,87
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-801,87
Sous-total charges sur opérations financières	-801,87
Total revenus financiers nets (A)	18 624,00
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 961 419,27
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 961 419,27
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-2 942 795,27
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	83 872,10
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-2 858 923,17
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	2 105 425,18
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 105 425,18
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-7 489,18
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 097 936,00

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	14 595 018,88
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	14 595 018,88
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	166 907,38
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	14 761 926,26
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	14 000 939,09

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP est un fonds nourricier (« FCP Nourricier ») de la part GD du FCP Tocqueville Small Cap Euro ISR (code ISIN : FR00140045T6), dit « FCP Maître ». En conséquence, son objectif est identique à celui de la part GD du FCP Maître, à savoir :

« dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de chercher à profiter du développement des sociétés des pays de la zone euro, majoritairement de petites et moyennes capitalisations, tout en en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable ».

Toutefois la performance du FCP Nourricier sera inférieure à celle du FCP Maître en raison de ses frais propres. Le FCP investit en permanence 90 % ou plus de ses actifs dans de la part GD du FCP Maître, et à titre accessoire, en liquidités.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	176 923 360,90	192 992 900,43	199 745 381,50
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C EN EUR			
Actif net	66 166 834,58	74 508 589,83	74 679 383,91
Nombre de titres	319 077,11508	299 568,85403	279 463,51325
Valeur liquidative unitaire	207,36	248,71	267,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	79,52	-3,66	2,80
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,20	-0,78	-4,04
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D EN EUR			
Actif net	100 789 531,99	110 010 596,34	106 089 184,32
Nombre de titres	573 557,37906	524 129,15731	472 678,73861
Valeur liquidative unitaire	175,72	209,89	224,44
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,85	1,02	1,00
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	103,70	99,80	101,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,87	-0,66	-3,40
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E EN EUR			
Actif net	1 660 589,50	1 514 941,08	1 639 840,22
Nombre de titres	96,12	72,96	73,36
Valeur liquidative unitaire	17 276,64	20 763,10	22 352,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6 612,06	-305,73	234,79
Capitalisation unitaire sur revenu	-141,14	-23,79	-293,57
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I EN EUR			
Actif net	8 306 404,83	6 958 773,18	17 336 973,05
Nombre de titres	370,00	256,00	588,00
Valeur liquidative unitaire	22 449,74	27 182,70	29 484,64
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	8 528,33	-398,40	308,92
Capitalisation unitaire sur revenu	23,66	171,42	-165,20

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

Le FCP est conforme aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

La devise de comptabilité est l'euro.

Le FCP Nourricier est valorisé en prenant en compte la valeur liquidative de la part GD du FCP Maître Tocqueville Small Cap Euro ISR, calculée le même jour.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit précisée ci-dessus.

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit:

- Pour les actions C, D, E, un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,80 % TTC de l'actif net.
- Pour les actions I, un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,20 % TTC de l'actif net.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

- Pour les actions C, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 1,52 % TTC de l'actif moyen annuel.
- Pour les actions D, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 1,52 % TTC sur l'actif moyen annuel.
- Pour les actions E, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 1,32 % TTC sur l'actif moyen annuel.
- Pour les actions I, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 0,57 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

Le taux de frais cotisation AMF est de 0.00085%.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FCP I et C	Capitalisation	Capitalisation
Part FCP D et E	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	192 992 900,43
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	17 558 722,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-24 038 606,70
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2 942 795,27
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 105 425,18
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	14 595 018,88
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-525 283,04
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	199 745 381,50

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C		
Parts souscrites durant l'exercice	15 196,95410	4 043 681,30
Parts rachetées durant l'exercice	-35 302,29488	-9 508 725,66
Solde net des souscriptions/rachats	-20 105,34078	-5 465 044,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	279 463,51325	
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D		
Parts souscrites durant l'exercice	12 696,29928	2 840 083,01
Parts rachetées durant l'exercice	-64 146,71798	-14 430 297,18
Solde net des souscriptions/rachats	-51 450,41870	-11 590 214,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	472 678,73861	
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E		
Parts souscrites durant l'exercice	0,86	20 001,96
Parts rachetées durant l'exercice	-0,46	-9 370,74
Solde net des souscriptions/rachats	0,40	10 631,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73,36	
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	335,00	10 654 955,75
Parts rachetées durant l'exercice	-3,00	-90 213,12
Solde net des souscriptions/rachats	332,00	10 564 742,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	588,00	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeurs nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C FR0000934325	Capitalisation	Capitalisation	EUR	74 679 383,91	279 463,51325	267,22
FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D FR0000944183	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	106 089 184,32	472 678,73861	224,44
FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E FR0010302679	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	1 639 840,22	73,36	22 352,66
FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I FR0010842377	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 336 973,05	588,00	29 484,64

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	402,30	0,00	0,00	0,00	402,30
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	402,30

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	402,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	402,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR00140045T6	TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	Actions Euro	France	EUR	199 582 124,34
Total						199 582 124,34

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	19 374,78
Total des créances		19 374,78
Dettes		
	Rachats à payer	14 284,05
	Frais de gestion fixe	244 137,00
Total des dettes		258 421,05
Total des créances et des dettes		-239 046,27

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 180 095,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 696 644,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	21 547,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	63 132,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,57
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-2 858 923,17
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-2 858 923,17
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 858 923,17

Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-1 131 468,80
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 131 468,80
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 131 468,80
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-1 131 468,80
Total	-1 131 468,80
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-1 608 775,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 608 775,66
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 608 775,66
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-1 608 775,66
Total	-1 608 775,66
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	39,11

Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-21 537,06
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-21 537,06
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-21 537,06
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-21 537,06
Total	-21 537,06
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,60

Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-97 141,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-97 141,65
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-97 141,65
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-97 141,65
Total	-97 141,65
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 097 936,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 097 936,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	47 177 851,69
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	49 275 787,69

Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	784 963,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	784 963,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	784 963,45
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	784 963,45
Total	784 963,45
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 114 099,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 114 099,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	47 177 851,69
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	48 291 951,28
Affectation :	
Distribution	472 678,74
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	47 819 272,54
Capitalisation	0,00
Total	48 291 951,28
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	472 678,73861
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,00

Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	17 224,91
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	17 224,91
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	17 224,91
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	17 224,91
Total	17 224,91
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	181 648,05
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	181 648,05
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	181 648,05
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	181 648,05
Total	181 648,05
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	472 678,74	EUR	1,00	EUR
Total	472 678,74	EUR	1,00	EUR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			199 582 124,34	99,92
OPCVM			199 582 124,34	99,92
Gestion collective			199 582 124,34	99,92
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD	EUR	20 816,17177	199 582 124,34	99,92
Total			199 582 124,34	99,92

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	199 582 124,34
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	421 678,21
Autres passifs (-)	-258 421,05
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	199 745 381,50

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C	EUR	279 463,51325	267,22
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D	EUR	472 678,73861	224,44
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E	EUR	73,36	22 352,66
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I	EUR	588,00	29 484,64

Comptes annuels au 29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	192 846 221,90	176 798 653,30
OPC MAÎTRE	192 846 221,90	192 846 221,90
Opérations sur titres	0,00	10 647,75
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	10 647,75
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	78 487,13	46 865,04
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	78 487,13	46 865,04
COMPTES FINANCIERS	389 879,02	360 028,92
Liquidités	389 879,02	360 028,92
TOTAL DE L'ACTIF	193 314 588,05	177 205 547,26

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	141 906 925,80	89 571 293,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	54 471 281,60	21 123 218,64
Report à nouveau (a)	0,00	1 207,64
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 846 388,58	68 011 296,48
Résultat de l'exercice (a,b)	-538 918,39	-1 783 655,83
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	192 992 900,43	176 923 360,90
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	321 687,62	282 186,36
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	321 687,62	282 186,36
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	193 314 588,05	177 205 547,26

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 607,77	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 429 045,39	1 446 457,67
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 513,76	12 889,87
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 441 166,92	1 459 347,54
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	25,88
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 918,85
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	1 944,73
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 441 166,92	1 457 402,81
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 977 623,34	3 376 064,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-536 456,42	-1 918 661,94
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 461,97	135 006,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-538 918,39	-1 783 655,83

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

Le FCP est conforme aux règles et méthodes prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

La devise de comptabilité est l'euro.

Le FCP Nourricier est valorisé en prenant en compte la valeur liquidative de la part GD du FCP Maître Tocqueville Small Cap Euro ISR, calculée le même jour.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit :

- Pour les actions C, D, E, un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,80 % TTC de l'actif net.
- Pour les actions I, un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,20 % TTC de l'actif net.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

- Pour les actions C, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 1,52 % TTC de l'actif moyen annuel.
- Pour les actions D, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 1,52 % TTC sur l'actif moyen annuel.
- Pour les actions E, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 1,32 % TTC sur l'actif moyen annuel.
- Pour les actions I, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 0,57 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

Le taux de frais cotisation AMF est de 0,00085 %.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts C et I	Capitalisation	Capitalisation
Parts D et E	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	176 923 360,90	269 759 060,89
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 863 577,24	13 399 049,13
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-26 609 506,01	-44 009 345,39
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	88 035 177,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 004 201,87	-10 597 930,18
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	-21 154,46
Différences de change	0,00	66 320,99
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	38 837 681,66	-137 111 350,67
Différence d'estimation exercice N	-22 233 525,32	-61 071 206,98
Différence d'estimation exercice N-1	61 071 206,98	-76 040 143,69
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-481 555,07	-423 628,06
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-254 176,84
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-536 456,42	-1 918 661,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	192 992 900,43	176 923 360,90

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES	
Ventes à règlement différé	39 123,04
Souscriptions à recevoir	39 364,09
TOTAL DES CRÉANCES	78 487,13
DETTES	
Rachats à payer	88 987,78
Frais de gestion fixe	232 699,84
TOTAL DES DETTES	321 687,62
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-243 200,49

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C		
Parts souscrites durant l'exercice	14 337,38657	3 547 344,74
Parts rachetées durant l'exercice	-33 845,64762	-8 415 382,98
Solde net des souscriptions/rachats	-19 508,26105	-4 868 038,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	299 568,85403	
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D		
Parts souscrites durant l'exercice	18 699,12606	3 901 382,28
Parts rachetées durant l'exercice	-68 127,34781	-14 382 721,66
Solde net des souscriptions/rachats	-49 428,22175	-10 481 339,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	524 129,15731	
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-23,15447	-460 035,15
Solde net des souscriptions/rachats	-23,15447	-460 035,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	72,96312	
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	15,00000	414 850,22
Parts rachetées durant l'exercice	-129,00000	-3 351 366,22
Solde net des souscriptions/rachats	-114,00000	-2 936 516,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	256,00000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 165 250,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 747 288,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 909,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	44 175,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,57
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			192 846 221,90
	FR00140045T6	TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD	192 846 221,90
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			192 846 221,90

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	1 207,64
Résultat	-538 918,39	-1 783 655,83
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-538 918,39	-1 782 448,19
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-234 113,35	-704 131,96
Total	-234 113,35	-704 131,96
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-346 954,09	-1 073 506,79
Total	-346 954,09	-1 073 506,79
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 735,86	-13 566,36
Total	-1 735,86	-13 566,36
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	43 884,91	8 756,92
Total	43 884,91	8 756,92

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	54 471 281,60	21 123 218,64
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 846 388,58	68 011 296,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	51 624 893,02	89 134 515,12
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 098 513,00	25 373 380,34
Total	-1 098 513,00	25 373 380,34
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D		
Affectation		
Distribution	534 611,74	487 523,77
Plus et moins-values nettes non distribuées	52 313 094,80	59 482 592,77
Capitalisation	0,00	0,00
Total	52 847 706,54	59 970 116,54
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	524 129,15731	573 557,37906
Distribution unitaire	1,02	0,85
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-22 307,73	635 535,94
Total	-22 307,73	635 535,94
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-101 992,79	3 155 482,30
Total	-101 992,79	3 155 482,30

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	176 923 360,90	192 992 900,43
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C en EUR		
Actif net	66 166 834,58	74 508 589,83
Nombre de titres	319 077,11508	299 568,85403
Valeur liquidative unitaire	207,36	248,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	79,52	-3,66
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,20	-0,78
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D en EUR		
Actif net	100 789 531,99	110 010 596,34
Nombre de titres	573 557,37906	524 129,15731
Valeur liquidative unitaire	175,72	209,89
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,85	1,02
+/- values nettes unitaire non distribuées	103,70	99,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,87	-0,66
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E en EUR		
Actif net	1 660 589,50	1 514 941,08
Nombre de titres	96,11759	72,96312
Valeur liquidative unitaire	17 276,64	20 763,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6 612,06	-305,73
Capitalisation unitaire sur résultat	-141,14	-23,79
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I en EUR		
Actif net	8 306 404,83	6 958 773,18
Nombre de titres	370,00000	256,00000
Valeur liquidative unitaire	22 449,74	27 182,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8 528,33	-398,40
Capitalisation unitaire sur résultat	23,66	171,42

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD	EUR	21 620,30722	192 846 221,90	99,92
TOTAL FRANCE			192 846 221,90	99,92
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			192 846 221,90	99,92
TOTAL Organismes de placement collectif			192 846 221,90	99,92
Créances			78 487,13	0,04
Dettes			-321 687,62	-0,16
Comptes financiers			389 879,02	0,20
Actif net			192 992 900,43	100,00
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO E	EUR	72,96312	20 763,10	
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D	EUR	524 129,15731	209,89	
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO I	EUR	256,00000	27 182,70	
Parts FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO C	EUR	299 568,85403	248,71	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	534 611,74	EUR	1,02	EUR
TOTAL	534 611,74	EUR	1,02	EUR

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique : 969500114D5MXU0CKT93

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Produit Financier étant un OPC nourricier, les mentions de la présente annexe sont relatives à la stratégie de l'OPC maître, tel que défini dans le prospectus du Produit Financier.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 40% d'investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Quels ont été les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permettait de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évaluait les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,

- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées.

Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :

- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Des informations complémentaires sur les différents scores sont disponibles dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants :) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant : <table><tr><th>Indicateur</th><th>Score du portefeuille*</th><th>Score cible (univers – 20%) *</th></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.19</td><td>7.00</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%) *	Score Great Moyen	7.19	7.00
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%) *					
Score Great Moyen	7.19	7.00					

Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d’analyse sur les indicateurs spécifiques suivants : - Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d’euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. - Rémunération durable : Un indicateur quantitatif provenant de la méthodologie d’analyse propriétaire « GREaT », le pilier « Gouvernance » couvre notamment les sujets d’équilibre des pouvoirs, de rémunération équitable et d’éthique des affaires. Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible (score de l’univers d’analyse) *</td></tr><tr><td>Empreinte Carbone</td><td>87.14 tCO2/M€ investi</td><td>119.11 tCO2/M€ investi</td></tr><tr><td>Rémunération durable</td><td>87.50 %</td><td>74.73 %</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse) *	Empreinte Carbone	87.14 tCO2/M€ investi	119.11 tCO2/M€ investi	Rémunération durable	87.50 %	74.73 %
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse) *								
Empreinte Carbone	87.14 tCO2/M€ investi	119.11 tCO2/M€ investi								
Rémunération durable	87.50 %	74.73 %								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 40% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section “Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l’Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?” de l’annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, au 30/09/2024, le produit financier était investi à hauteur de 64,63% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section “Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?” ci-dessous.									

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier¹ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés².

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023
Méthodologie	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	4.78
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	4.82

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

¹ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

² 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateur 1

Cet indicateur ne faisait pas l'objet d'un suivi lors des précédentes périodes

Indicateur 2

Cet indicateur ne faisait pas l'objet d'un suivi lors des précédentes périodes

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023
Poids des investissements durables	49,92%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La Financière de l'Échiquier appliquait une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux. Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et la réduction de la pollution ;
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À noter que la méthodologie appliquée ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

1. Le respect et la promotion des droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits de communautés locales ;
2. Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des

chaînes de valeur et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales et de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation.

3. Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres thématiques.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que l'investissement contribuait à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, et ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considérait systématiquement et de manière cumulative :

- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (charbon thermique, armes controversées, tabac, jeux d'argent, etc...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche et Méthodologies » ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288³ de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrée dans l'outil d'analyse extra-financière.*

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Afin de s'assurer que les Investissements Durables respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôlait systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme ;
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR - Méthodologie Investissements Durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section "Investissement

³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

Responsable", sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X

Oui

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prenait en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et incluait également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone, et
- Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte était réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/09/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR GD	OPC		99,91%	Euroland
EURO	Autres et Liquidités		0,09%	

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2024



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80.00% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 99,91% de son actif net au 30/09/2024.

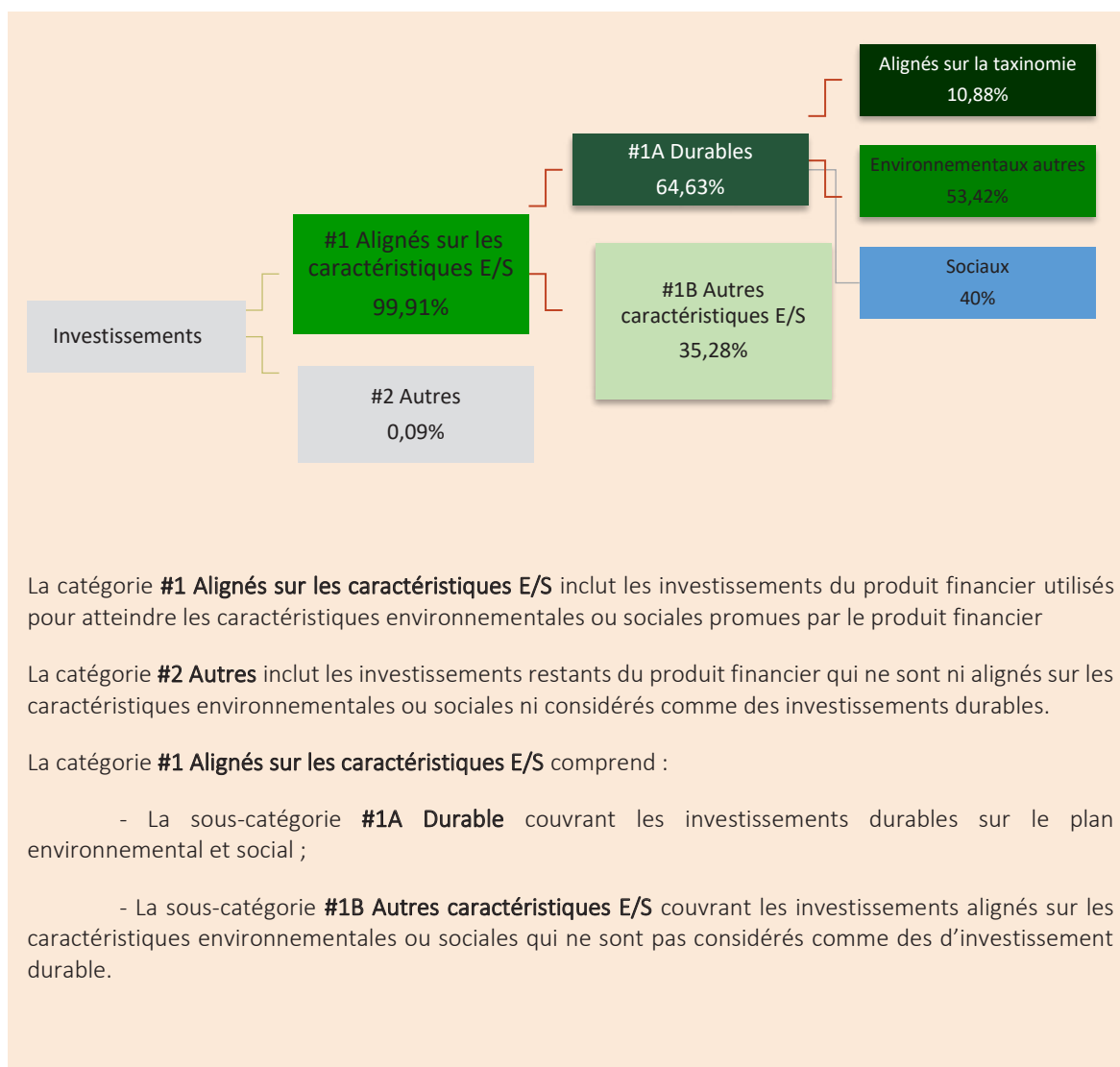
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 40% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 64,63% de son actif net au 30/09/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 53,42% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 40% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"⁴. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 10,88% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne.

⁴ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/09/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 100% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	99,91%
Autres et liquidités	0,09%
Produits dérivés	0%

Au 30/09/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁵ ?

● ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ ***Dans le gaz fossile***

☐ ***Dans l'énergie nucléaire***

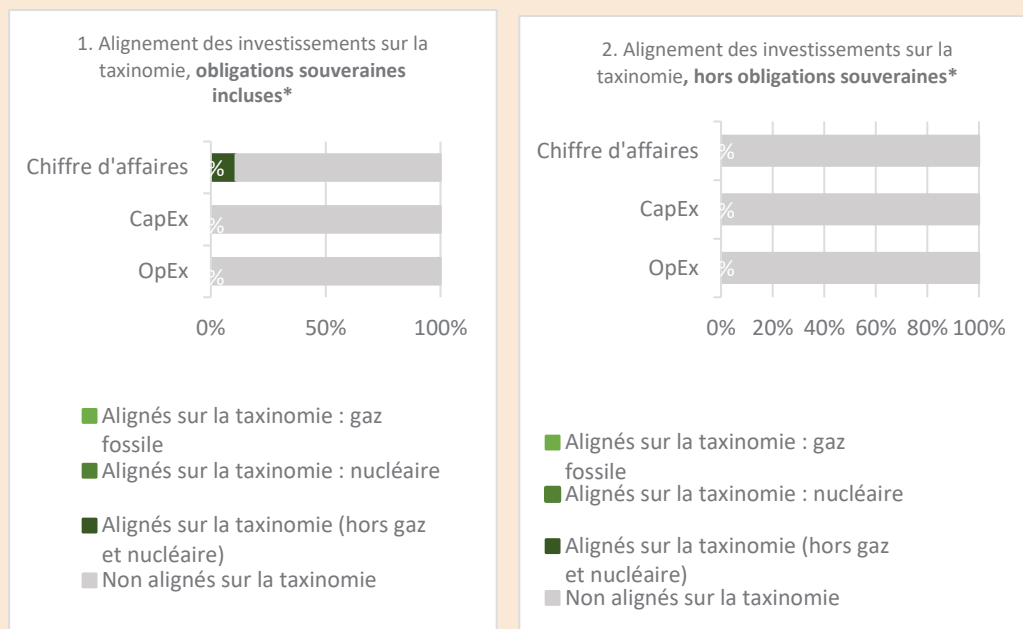
☒ Non

⁵ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 30/09/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le produit n'avait pris aucun engagement sur des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes. De plus, la Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer cette proportion réelle, par manque de données nécessaires pour les analyses.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 53,42% au 30/09/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 40% au 30/09/2024.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0,09% de l'actif net de l'OPC au 30/09/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont

14

couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?



- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

30/1/2025

DocuSigned by:

5F0BF06EAC724F8...

Bertrand DESPORTES

Associé